

(1)

(N^o 19.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1879.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le Contingent de l'armée pour 1880.

(Voir les N^{os} 29 et 41 de la Chambre des Représentants, session 1879-1880.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,
SACQUELEU, FLÉCHET, le Baron DE CONINCK et le Comte DE LOOZ CORSWAREM,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre a examiné attentivement le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1880, et le contingent à lever sur la classe de milice de la même année.

Convaincu que ces contingents sont en rapport avec les besoins de la défense nationale, votre Commission de la Guerre, à l'unanimité des membres présents moins un, n'a pas hésité à approuver le Projet de Loi. En conséquence, j'ai l'honneur, en son nom, de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
Comte de LOOZ CORSWAREM.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.